

*Proposition présentée par la Commission de la santé :
Mmes et MM. Michel Forni, Charles Selleger, Jacques
Béné, Bertrand Buchs, Alain Charbonnier, Marc
Falquet, Nathalie Fontanet, Esther Hartmann, Sylvia
Nissim, Mauro Poggia, Olivier Sauty, Brigitte
Schneider-Bidaux, Nathalie Schneuwly, Christine
Serdaly Morgan, Francis Walpen*

Date de dépôt : 9 novembre 2010

Proposition de résolution contre l'augmentation des primes d'assurance-maladie

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que les primes d'assurance-maladie vont augmenter en moyenne, dans notre canton, de 3,2% en 2011 ;
- que les coûts de la santé n'ont augmenté que de 0,8 % dans le canton de Genève, sur les 12 derniers mois ;
- que les primes des jeunes adultes vont augmenter de plus de 10 % ;
- que les familles seront particulièrement touchées par ces hausses ;
- que les caisses-maladie ont constitué des réserves nettement supérieures au minimum légal (+ 40%) ;
- que les assurances Supra et Assura ont décidé de transférer, dans d'autres cantons, les réserves constituées par les assurés genevois ;
- que le Conseil national a adopté en urgence le principe de cantonalisation des réserves, sans être suivi par le Conseil fédéral,

invite le Conseil d'Etat

- à faire part au Conseil fédéral de la perte de confiance des assurés genevois et de leur profonde désapprobation à l'égard du système actuel de surveillance des caisses-maladie ;

- à soutenir le Conseil fédéral dans sa volonté de réformer le mode de surveillance de la LAMal, dans les délais les plus brefs, en veillant particulièrement aux mesures suivantes :
 1. renforcer le contrôle sur les caisses-maladie, notamment par la possibilité pour l'OFSP d'avoir accès aux comptes de celles-ci, et d'approuver ou de refuser les propositions de primes ;
 2. renforcer les prescriptions sur la présentation des comptes des caisses-maladie (cahiers des charges de la fiduciaire) ;
 3. ne pas tolérer les subventions croisées et veiller à ce que les primes correspondent annuellement, dans chaque canton, aux coûts effectifs ; vérifier l'étanchéité des comptes entre les assurances d'un même groupe.
- à inviter le Conseil fédéral à soutenir l'initiative genevoise demandant la cantonalisation des réserves des caisses-maladie.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Chaque année, une hausse des primes de l'assurance-maladie est annoncée.

Chaque année, cette augmentation est en moyenne deux fois plus importante que l'augmentation des coûts de la santé.

Chaque année, les réserves des caisses-maladie sont beaucoup plus importantes que le minimum légal.

Chaque année, le Conseil fédéral nous annonce que la situation va se stabiliser.

Le canton de Genève a fait un très grand effort pour limiter l'augmentation des coûts de la santé.

Il est donc normal que le citoyen genevois puisse bénéficier de l'argent accumulé dans les réserves compensant largement la faible augmentation des coûts (moins de 1 %).

La population en a assez.

Les citoyens ont l'impression de se « faire avoir ».

Le Conseil fédéral a reconnu n'avoir aucun moyen de vérifier la pertinence des hausses demandées par les caisses.

Les comptes des caisses-maladie ne sont pas contrôlés.

Les cantons n'ont aucun pouvoir de décision, alors que la santé est une affaire cantonale et que les primes sont fixées différemment dans chaque canton.

Chaque année, la même réaction de fatalisme : « Que pouvons-nous faire ? ».

Il est donc temps, Mesdames et Messieurs les députés, que ce parlement donne un signal fort à la Confédération en lui faisant part de sa profonde désapprobation à l'égard du système de surveillance des caisses maladie et en encourageant le Conseil fédéral à légiférer pour renforcer le contrôle de l'autorité fédérale sur les caisses.